

Salaires : une véritable provocation

Fin 2014, la Directeur de l'Ucanss concluait l'unique séance de négociations salariales en indiquant qu'il n'y aurait aucune augmentation de salaire en 2015.

Le 23 juin, à notre grand étonnement, le Directeur de l'Ucanss annonçait la réouverture de la négociation salaires pour l'année 2015.

La 1ere réunion s'est tenue le 30 juin.

Lors de celle-ci le Directeur de l'Ucanss, tout en informant les Fédérations syndicales que le cadrage budgétaire imposé par le Ministère, en baisse d'environ 13%, serait encore plus contraint que pour l'année 2014, a fait une seule et unique proposition : Une mesure générale d'augmentation pour l'ensemble des salariés de 0.65% sur le coefficient de qualification.

Ce qui concrètement se traduirait pour un agent de niveau 3 à 10.07 euros brut d'augmentation par mois, et à 11.24 euros pour un niveau 4. Pour un 5B cela ferait 13.35 euros brut. Pour la grille E le niveau 6 se verrait accorder une augmentation de 14.05 euros. Sous réserve d'un accord ces mesures prendraient effet au 1^{er} août.

On peut d'ores et déjà supposer que cette augmentation sera la seule et unique pour 2015 et 2016.

A cette royale augmentation, l'UCANSS remet en cause l'article 23 de la CCN :

- Passage de la prime de guichet de 4 à 6%, non proratisée à partir de 10 jours d'accueil.
- Attribution d'une prime de guichet pour les téléconseillers de 4%.
- Instauration de la proratisation de la prime d'itinérance pour les agents d'accueil en deçà de 10 jours effectués.
- Extension des primes d'accueil et d'itinérance aux conseillers offre de service.

Bien entendu sans possibilité de cumul entre elles.

Sous prétexte de donner à ceux qui n'avaient pas, l'UCANSS s'attaque ni plus ni moins à notre convention collective. Sachant que l'employeur a bien stipulé que cette mesure n'avait aucun coût pour lui. La manœuvre consiste donc à faire porter aux organisations syndicales la responsabilité d'un échec programmé.

Cette proposition, au-delà du principe inadmissible de la lettre de cadrage, consiste à reprendre à certains ce qui est acquis par la Convention Collective pour donner à d'autres ? Et tout cela dans un contexte de fermetures d'accueil, de mise en place des rendez-vous et d'explosion des plates-formes téléphoniques !

Pour la CGT, la reconnaissance de la fonction d'accueil physique, téléphonique et par mail passe inévitablement par l'attribution d'un niveau de qualification supérieur, compte tenu d'une législation toujours plus complexe et des besoins sociaux de la population, en augmentation constante.

.../...

A l'inverse, ce sont des miettes, des queues de cerises que nos employeurs daignent nous octroyer, en guise de revalorisation.

Depuis 2010, la valeur du point est bloquée. En 4 ans, nos salaires ont ainsi décroché de 7% par rapport à l'inflation.

Depuis 2010, l'absence de mesures salariales, entamée par la droite et poursuivie par le gouvernement Hollande, ont permis une économie de dizaines de millions d'euros. Dans le même temps des milliers d'emplois ont été supprimés dans l'ensemble de nos branches.

Ne nous y trompons pas : saboter les conditions de travail des agents de la Sécurité sociale (gel des salaires, réduction des effectifs, accueils supprimés), c'est mettre en péril la qualité du service rendu aux assurés sociaux, aux retraités, aux allocataires ... C'est l'ensemble des salariés qui trinque quand les salariés de la Sécurité sociale sont attaqués.

Aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est une augmentation générale des salaires, correspondant à 300 euros pour toutes et tous et un salaire minimum à 2000 € brut !

La CGT exige le retrait des lettres de cadrage ministérielles qui imposent l'austérité aux salariés de la Sécurité sociale.

La CGT appelle à signer et à faire signer massivement la pétition pour la transformation de la prime d'intéressement en un demi-mois de salaire soumis à cotisation avec un minimum de 1000 €

La CGT appelle l'ensemble des salariés à s'unir pour construire une rentrée sociale combative à la hauteur des enjeux, à la hauteur des revendications.



<http://www.orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article2043>



Montreuil le 3 juillet 2015